

Mercredi 9 juin 2010



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 59
ET AVIS

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre WOWCHUK

(N° 33) — *Loi sur la transparence et la responsabilité en matière de partenariats public-privé/The Public-Private Partnerships Transparency and Accountability Act*

M. LAMOUREUX

(N° 233) — *Loi sur l'accès des Manitobains à un médecin de famille/The Family Physicians for All Manitobans Act*

M. GOERTZEN

(N° 236) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (conseil de police des municipalités de petite taille)/The Police Services Amendment Act (Police Boards for Smaller Municipalities)*

M. GERRARD

(N° 237) — *Loi sur les dépenses liées aux bouteilles d'eau jetables/The Single-Use Bottled Water Spending Act*

PÉTITIONS

M. MCFADYEN
M. LAMOUREUX
M^{me} DRIEDGER
M. DERKACH
M. BRIESE
M. GOERTZEN
M. SCHULER

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M^{me} la ministre WOWCHUK

(N^o 31) — *Loi d'exécution du budget de 2010 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2010*

(amendements [5] — M^{me} STEFANSON)

(amendement [1] — M. GERRARD)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M^{me} la ministre HOWARD

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*

(M. BRIESE)

Motion de M^{me} la ministre ALLAN

(N^o 6) — *Loi modifiant la Loi sur l'Association des commissaires d'écoles du Manitoba/The Manitoba Association of School Trustees Amendment Act*

(M. HAWRANIK)

Motion de M. le *ministre* SWAN

(N° 7) — *Loi modifiant le Code de la route (suspension de permis de conduire en cas d'infractions se rapportant au trafic de drogues)/The Highway Traffic Amendment Act (Suspending Drivers' Licences of Drug Traffickers)*

(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* ASHTON

(N° 8) — *Loi modifiant le Code de la route (précautions que doivent prendre les conducteurs qui s'approchent de dépanneuses ou d'autres véhicules désignés)/The Highway Traffic Amendment Act (Safety Precautions to Be Taken When Approaching Tow Trucks and Other Designated Vehicles)*

(M. EICHLER)

Motion de M^{me} la *ministre* HOWARD

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur le permis d'électricien/The Electricians' Licence Amendment Act*

(M. PEDERSEN)

Motion de M. le *ministre* BJORNSON

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne/The Proceedings Against the Crown Amendment Act*

(M. PEDERSEN — 25 min)

Motion de M. le *ministre* BLAIKIE

(N° 12) — *Loi sur le Fonds du patrimoine mondial Pimachiowin Aki/The Pimachiowin Aki World Heritage Fund Act*

(M. LAMOUREUX — 2 min)

Motion de M. le *ministre* SWAN

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur les recours civils contre le crime organisé/The Civil Remedies Against Organized Crime Amendment Act*

(ouvert)

Motion de M. le *ministre* SWAN

(N° 14) — *Loi sur le contrôle des gilets de protection balistique et des véhicules blindés/The Body Armour and Fortified Vehicle Control Act*

(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* BJORNSON

(N° 15) — *Loi sur les franchises/The Franchises Act*

(M. BRIESE)

Motion de M. le *premier ministre* SELINGER

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur l'Ordre du Manitoba/The Order of Manitoba Amendment Act*
(M. HAWRANIK)

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur les biocarburants/The Biofuels Amendment Act*
(ouvert)

Motion de M. le *ministre* ROBINSON

(N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur le Fonds de développement économique local/The Communities Economic Development Fund Amendment Act*
(M. HAWRANIK)

Motion de M. le *ministre* SWAN

(N° 19) — *Loi sur la protection contre la violence familiale et l'intérêt supérieur des enfants (modification de dispositions législatives concernant le droit de la famille)/The Protection from Domestic Violence and Best Interests of Children Act (Family Law Statutes Amended)*
(ouvert)

Motion de M. le *ministre* ASHTON

(N° 21) — *Loi modifiant le Code de la route (dispositifs d'immobilisation et sacs gonflables)/The Highway Traffic Amendment Act (Immobilizers and Air Bags)*
(M. EICHLER)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 22) — *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions/The Credit Unions and Caisses Populaires Amendment Act*
(M. GRAYDON)

Motion de M. le *ministre* ROBINSON

(N° 24) — *Loi sur la reconnaissance des langues autochtones/The Aboriginal Languages Recognition Act*
(ouvert)

Motion de M. le *ministre* SWAN

(N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur la preuve au Manitoba (établissement d'une liste d'organisations criminelles)/The Manitoba Evidence Amendment Act (Scheduling of Criminal Organizations)*
(M. DYCK)

Motion de M. le *ministre* BLAIKIE

(N° 27) — *Loi sur le parc provincial du patrimoine d'Upper Fort Garry/The Upper Fort Garry Heritage Provincial Park Act*

(M. MAGUIRE)

Motion de M. le *ministre* SWAN

(N° 28) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules/The Drivers and Vehicles Amendment Act*

(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* SWAN

(N° 30) — *Loi sur le renforcement des mesures d'exécution relatives aux paiements de pension alimentaire familiale et modifications diverses (modification de diverses dispositions législatives)/The Strengthened Enforcement of Family Support Payments and Miscellaneous Amendments Act (Various Acts Amended)*

(M. GOERTZEN)

Motion de M^{me} la *ministre* OSWALD

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act*

(M^{me} DRIEDGER)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 34) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (commercialisation par abonnement par défaut et amélioration des recours)/The Consumer Protection Amendment Act (Negative Option Marketing and Enhanced Remedies)*

(M. GRAYDON)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur les condominiums (aménagement par phases)/The Condominium Amendment Act (Phased Condominium Development)*

(M. GRAYDON)

Motion de M. le *ministre* SWAN

(N° 36) — *Loi corrective de 2010/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2010*

(M. GOERTZEN)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre LEMIEUX

(N^o 3) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur les municipalités (biens abandonnés)/The City of Winnipeg Charter Amendment and Municipal Amendment Act (Derelict Property)*

M^{me} la ministre WOWCHUK

(N^o 5) — *Loi sur le report des majorations de taxes foncières visant les chalets (modification de la Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences)/The Cottage Property Tax Increase Deferral Act (Property Tax and Insulation Assistance Act Amended)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre MCGIFFORD

(N^o 20) — *Loi modifiant la Loi sur le Collège universitaire du Nord/The University College of the North Amendment Act*

M^{me} la ministre ALLAN

(N^o 23) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*

M. le ministre RONDEAU

(N^o 26) — *Loi modifiant la Loi sur la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances/The Addictions Foundation Amendment Act*

M^{me} la ministre MCGIFFORD

(N^o 29) — *Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire et modifications concernant la Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire et la Loi sur l'administration scolaire/The Advanced Education Administration Act and Amendments to The Council on Post-Secondary Education Act and The Education Administration Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

MOTIONS PRÉVUES POUR LES JOURNÉES DE L'OPPOSITION

M^{me} STEFANSON

Que l'Assemblée législative du Manitoba appuie l'idée de ne pas modifier la loi pour protéger le traitement des ministres en raison de l'inobservation des exigences législatives.

**QUESTIONS ÉCRITES, DEMANDES ET ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS —
ACCEPTÉS MAIS RESTÉS SANS RÉPONSE**

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE — TROISIÈME SESSION

QUESTIONS ÉCRITES

M. GERRARD

6. Pourquoi a-t-on interdit aux résidents de Breezy Point de retourner à leurs résidences le 15 avril afin de récupérer et de protéger leurs biens et objets de valeur alors que le 14 avril 2009, la Gestion des ressources hydriques du Manitoba a annoncé que le niveau de l'eau à Breezy Point était descendu à un niveau sécuritaire de 718,9 pieds?
7. Le gouvernement peut-il garantir que ceux et celles qui souhaitent s'acheter une nouvelle résidence seront en mesure d'obtenir un prêt hypothécaire, peu importe leur âge, puisqu'il a annoncé à maintes reprises qu'il accordera aux propriétaires de Breezy Point une offre de rachat généreuse?

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

PROPOSITIONS

M^{me} BRAUN — Les aînés et le Régime d'assurance-médicaments

17. Attendu :

que les soins de santé et l'accès à des médicaments sur ordonnance à prix abordable figurent parmi les principales priorités du gouvernement provincial et des aînés manitobains;

que le gouvernement provincial s'efforce sans cesse d'améliorer ses services de santé et de les adapter aux besoins des aînés;

qu'un Régime d'assurance-médicaments efficace fait en sorte que le coût de la vie demeure abordable pour les aînés qui sont aux prises avec le coût élevé des médicaments sur ordonnance;

que le gouvernement provincial a plus que triplé son investissement dans le Régime depuis 1999 et qu'il continue d'être un chef de file en matière d'assurance-médicaments au Canada puisqu'il couvre la totalité du coût des médicaments après que la franchise calculée en fonction du revenu est atteinte — sans tenir compte de l'âge ou de la situation médicale du patient — et qu'il a lancé le Programme d'accès gratuit aux médicaments pour soins palliatifs qui n'exige aucune franchise;

que le Régime d'assurance-médicaments couvre 25 000 familles manitobaines de plus qu'en 1999;

qu'en 2009, le bénéficiaire moyen a obtenu 2 700 \$ de médicaments sur ordonnance, soit plus du double de ce qui avait été versé en 1999;

que durant le plan économique quinquennal du gouvernement provincial, l'augmentation des franchises du Régime d'assurance-médicaments n'excédera pas le taux d'inflation de sorte que le Régime demeurera abordable pour les personnes âgées qui en bénéficient et que ces dernières seront protégées contre l'augmentation croissante du coût des médicaments;

que le gouvernement provincial a effectué des modifications au système de franchises, garantissant plus que jamais l'accès équitable aux médicaments sur ordonnance, telles que l'ajout de tranches d'imposition supplémentaires afin que les Manitobains ne soient pas confrontés à des augmentations de franchises coûteuses advenant une légère augmentation de leur revenu et la possibilité de payer la franchise à l'aide de paiements mensuels;

que le gouvernement provincial précédent a presque triplé la quote-part et la franchise relatives aux médicaments sur ordonnance lorsqu'il était au pouvoir,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à continuer d'améliorer le Régime d'assurance-médicaments afin de faire en sorte que les Manitobains aient accès à des médicaments sur ordonnance à prix abordable.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 18 août 2010, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport du vérificateur général sur la vérification des comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008;
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008 (Volumes 1, 2, 3 et 4);
- rapport du vérificateur général sur la vérification des comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009;
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009 (Volumes 1, 2, 3 et 4).

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 22 septembre 2010, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport du vérificateur général intitulé « Report to the Legislative Assembly – Audits of Government Operations » et daté de novembre 2009 — Chapitre 2 : « Personal Care Homes Program ».

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 20 octobre 2010, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport du vérificateur général intitulé « Report to the Legislative Assembly – Audits of Government Operations » et daté de novembre 2009 — Chapitre 3 : « Assessment Services Branch ».

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 3 novembre 2010, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport du vérificateur général intitulé « Report to the Legislative Assembly – Audits of Government Operations » et daté de novembre 2009 — Chapitre 4 : « Members' Allowances »;
- rapport du vérificateur général intitulé « Operations of the Office » pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009.

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 17 novembre 2010, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-Up of Previously Issued Recommendations » et daté de mars 2010.
